



Air France



Le 30 août 2021

Covid-19 : une aide dédiée aux salariés en difficulté

Dans le cadre de la crise sanitaire, **Malakoff Humanis** se mobilise pour les salariés rencontrant des difficultés financières dues à une baisse de revenus en 2021 liée à l'activité partielle.

Cette aide peut atteindre **1 500 €** selon votre situation financière.

Elle est accordée **une seule fois, sur demande individuelle**, aux personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide exceptionnelle d'urgence Agirc-Arrco en 2020.

Comment bénéficier de l'aide Agirc-Arrco ?

Si vous cotisez à la retraite complémentaire Malakoff Humanis / Agirc-Arrco, Vous pouvez faire votre demande **avant le 31 décembre 2021** par mail :

aideexceptionnelle.agircarrco@malakoffhumanis.com

Le service de gestion des aides individuelles vous adressera **par courrier** une demande d'intervention sociale personnalisée à compléter.

- ✓ Il vous faudra joindre : l'avis d'imposition, les bulletins de salaire mentionnant l'activité partielle depuis janvier 2021, RIB et justificatifs des difficultés financières.

Cette aide vous sera versée après analyse de votre dossier et si votre situation sociale le justifie.

Votre équipe CFE-CGC DGI

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

